



Chambre de commerce et d'industrie
Versailles Val-d'Oise / Yvelines

Par délégation de la
C.R.C.I. Paris Ile-de-France
Convention du
06/09/2006
Avis du service régional
de contrôle du :
22/11/2006

2009 TAXE D'APPRENTISSAGE et contribution au développement de l'apprentissage Salaires 2008

Date limite de versement 28 Février 2009



IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Remplissez uniquement les zones blanches et retournez les deux premiers exemplaires de la présente déclaration, votre chèque ou justificatif de paiement et les pièces justificatives à :
Chambre de Commerce et d'Industrie - BP 84 - 78185 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX

N° SIRET du principal établissement		APE	Effectif annuel moyen L1111-2	Nb. moyen de Contrats en alternance	Nb. Appr. au 31/12	Nb. Sal. au 31/12	N° dossier
Raison sociale		N° d'ordre C.C.I.V.		Réf. Comptable			
Activité principale		Personne à contacter		Tél.			
Adresse du siège							
Code postal	Ville						

1 VERSEMENT TOTAL TAXE D'APPRENTISSAGE - si apprentis et/ou déductions, voir rubriques 5 et 6 de ce formulaire

Total des salaires bruts 2008 (Base Brute S.S.)
DADS-U Rubrique : Taxe et contribution apprentissage
Ligne S80.G62.05.002.001

Attention ; si apprenti en 2008 et **S < 95 113 €** alors **E = 0**

A remplir uniquement par les entreprises :
dont l'effectif annuel moyen est égal ou supérieur à 250 salariés et dont le nombre de salariés sous contrat d'apprentissage et de professionnalisation est inférieur à 3 % de cet effectif.

S x 5 = Taxe	S arrondi à l'euro	€
S x 1 = Taxe	G arrondi à l'euro	€
	H arrondi à l'euro	€
Total Taxe Brute G + H =	A arrondi à l'euro	€
Si déduction (frais de stage, subventions déjà versées) voir rubrique 6 ETAT DES DEDUCTIONS	B arrondi à l'euro	€
Taxe d'apprentissage due A - B =	C arrondi à l'euro	€

2 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (voir notice)

S x 1,8	=	D arrondi à l'euro	€
----------------	---	---------------------------	---

3 TOTAL A VERSER

Montant total du versement	C + D =	E arrondi à l'euro	€
----------------------------	-----------------------	---------------------------	---

Libellez votre chèque à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles

La C.C.I.V. vous délivrera le reçu libératoire de versement, que vous devrez conserver en cas de contrôle de l'administration fiscale.

4 SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

IMPORTANT :

- La loi de simplification du droit, a supprimé l'émission et le dépôt de l'imprimé fiscal cerfa 2482.
- Le reçu libératoire que nous vous délivrerons sera désormais l'unique document justificatif, attestant de l'acquiescement de votre obligation dans le cadre de contrôle de l'administration fiscale.
- A défaut de versement ou en cas de versement insuffisant à un organisme collecteur de taxe d'apprentissage avant le 1er mars 2009, vous devrez régler le double du montant dû au Trésor Public (cerfa 2485).

Fait à _____ le _____ février 2009

NOM et QUALITÉ du Signataire : _____

Signature

En nous confiant la gestion de votre dossier de taxe d'apprentissage, nous nous engageons à valider la conformité des calculs et dépenses exposés, en application des textes réglementaires en vigueur.
Pour la bonne instruction de votre dossier, veuillez vérifier l'imprimé, les pièces justificatives, les signatures et votre règlement.

5 ETAT DES APPRENTIS PRESENTS AU 31/12/2008 (voir notice page 8)

Joindre les copies des contrats d'apprentissage uniquement pour les contrats en cours au 31/12/2008.
Un contrat de professionnalisation n'est pas un contrat d'apprentissage.

Nom et prénom de l'apprenti	Nom et adresse du CFA d'accueil	Diplôme préparé

Rappel : Nous reverserons au CFA d'accueil de chaque apprenti, le montant obligatoire du concours financier.

6 ETAT DES DEDUCTIONS

① Versement en nature aux écoles	€
② Frais de stages (année 2008) (attention : cette déduction est limitée à 4 % de la taxe brute, voir notice page 8)	€
Total des déductions B	€

(Reporter le résultat case **B** page ci-contre)

Attention : joindre les pièces justificatives pour chaque type de déduction

Réservé au traitement		
A	B	C

7 REVERSEMENTS AUX ECOLES ET CFA

Réf. (réservé au traitement)	Noms et adresses des établissements	Code postal	Montant en €	Quota	A	B	C	AC

Profitez du savoir-faire d'une équipe à votre service

INTERNET : <http://cciv.net>

- Calcul et déclaration en ligne **NOUVEAU**
- Toute l'information réglementaire
- Régler votre taxe en ligne
- Nos prestations

SERVICE PRÉ-CALCUL : 01 30 23 22 52

- Aide au calcul de votre dossier sur simple appel téléphonique, par courrier ou via notre site Web

SERVICE INFO-EXPRESS : 01 30 23 22 21

- Renseignements réglementaires
- Nouveautés 2009
- Nos prestations

8 REFERENCES OBLIGATOIRES DU VERSEMENT à effectuer avant le 1er Mars 2009

Versement	<input type="checkbox"/> Par chèque	n°	du	/ 02 / 2009	SD
	<input type="checkbox"/> Par virement *				
	<input type="checkbox"/> Télérèglement (internet)				
	<input type="checkbox"/> Par CB (internet)	sur banque	montant	, 00 €	TP
	<input type="checkbox"/> Autre(s)				

*Référence à rappeler sur l'ordre de virement
TA 09

A l'ordre de : CCIV Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles.